Image not found or type unknown

PFU décision erronée de choisir l imposition au taux progressif

Par **hp**, le **14/02/2022** à **22:33**

bonsoir

j ai procédé à un rachat de titres assurance vie generali le 2/3/2020 qui aurait normalement du supporter compte tenu des règles applicables une taxation au taux de 7.5% (contrat de plus de huit ans)

Malheureusement , j ai coché par erreur la taxation au taux progressif qui me pénalise durement

impot du 1850 euros au lieu de 661 euros si j ai coché la bonne case

selon les textes le choix que j ai fait par erreur est irrévocable

pensez vous que je puisse obtenir au plan gracieux dans le cadre du droit à l erreur qui normalement ne joue pas en ce sens un rétablissement de la taxation qui m eut été préférable

avec mes remerciements

Par **Marck.ESP**, le **14/02/2022** à **23:18**

Bonsoir
J'ai connu des cas dans le genre du vôtre et rarement vu de retour en arrière de la part du fisc.
Votre demande a-t-elle été transmise aux services fiscaux et le cas échéant au médiateur ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés